

INFO PARENTS

Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Courdimanche



Madame, monsieur,

Avec 590 réponses, soit un taux de participation de plus de 75%, vous avez clairement exprimé votre intérêt pour la réforme des rythmes scolaires. Une telle mobilisation nous engage à poursuivre le dialogue serein établi entre l'ensemble des acteurs éducatifs. Avant de vous présenter un calendrier de travail dans

les tout prochains jours, nous avons souhaité acter solennellement l'engagement de la Ville de Courdimanche à appliquer la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2013. Nous vous proposons donc de découvrir la délibération, votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 28 mars dernier, qui reflète les premiers échanges que nous avons pu avoir et les résultats du questionnaire.

Restant à votre écoute, soyez assurés de notre implication au service d'un projet ambitieux pour favoriser la réussite et l'épanouissement des jeunes Courdimanchois.

Elvira Jauën
Maire
de Courdimanche

Isabelle Thenon
Conseillère municipale
déléguée à la Vie scolaire

Rythmes scolaires

Conseil Municipal du 28 mars 2013

Délibération d'intention : Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à Courdimanche

Depuis la mise en œuvre de la semaine de 4 jours en 2008, tous les spécialistes s'accordent à reconnaître que cette situation nuit à la qualité des apprentissages. **Notre pays connaît une concentration unique du temps scolaire** avec 144 jours d'école contre 187 en moyenne dans les autres pays de l'OCDE. Par ailleurs, les journées sont extrêmement chargées, avec 6h de classe par jour auxquelles peuvent s'ajouter, pour certains élèves, l'aide personnalisée.

La réforme des rythmes à l'école primaire doit nous permettre de **mieux répartir les heures d'apprentissage sur la semaine afin d'alléger la journée de classe** et de programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Au-delà du respect des rythmes naturels d'apprentissage, cette réforme vise à assurer une meilleure coordination entre les temps scolaires et périscolaires. Par ailleurs, celle-ci est accompagnée de moyens importants. En plus des 60 000 recrutements prévus dans l'éducation nationale sur 5 ans, les communes mettant en œuvre la réforme en 2013 pourront bénéficier d'une aide gouvernementale exceptionnelle de 50 euros par enfant.

Depuis la publication du décret de loi, en janvier 2013, **une large concertation a été entamée** à Courdimanche afin d'associer l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à la mise en place d'un projet éducatif territorial.

Les temps de rencontre avec les enseignants, la conférence sur les chronorythmes des enfants, (en présence d'Hubert Montagner, un universitaire reconnu) ainsi que le questionnaire distribué à l'ensemble des parents d'élèves ont permis d'affiner la volonté de l'équipe municipale et de poser des bases solides pour **la mise en œuvre de la réforme dans notre Ville autour des trois grands objectifs suivants :**

➤ **Accompagner les chronorythmes des enfants**

● Des apprentissages concentrés sur la matinée et une après-midi réduite sont les plus cohérents avec les capacités d'apprentissage et d'attention de l'enfant. La réflexion portera également sur le passage du statut d'enfant au statut d'élève.

Rythmes scolaires

➤ Favoriser la réussite des enfants à travers trois axes principaux dans le cadre du temps périscolaire :

- apprendre la confiance,
- apprendre en s'amusant,
- apprendre à être éco-citoyen.

➤ Limiter l'impact de la nouvelle organisation sur la vie quotidienne des familles

● La consultation des parents d'élèves a permis, en plus de confirmer l'intérêt des Courdimanchois pour la réforme (plus de 75% de participation, avec 590 questionnaires remis), de dégager des axes forts. On retiendra notamment le souhait très majoritaire de voir la demi-journée supplémentaire organisée le mercredi (86% des réponses) et la volonté de réduire au minimum l'impact de la réforme sur le budget ou l'organisation quotidienne de nos concitoyens.

Afin de mettre concrètement en œuvre ce projet, un comité de pilotage composé de l'ensemble des représentants de la communauté éducative (parents, enseignants, professionnels et élus) sera constitué afin de suivre et de coordonner les différentes étapes qui mèneront à la rédaction d'un projet éducatif territorial partagé pour la fin du mois de mai 2013.

Les 78 parents qui ont souhaité participer à la mise en œuvre de la réforme seront invités à rejoindre les deux groupes de travail qui seront chargés de réfléchir sur deux axes :

- la mise en œuvre concrète des horaires avec la proposition de différentes journées types ;
- la réussite éducative de l'enfant autour de la réorganisation des activités périscolaires.

Pour faciliter ce travail, la ville mettra à disposition un certain nombre de ressources en faisant notamment appel à des intervenants extérieurs reconnus (réussite éducative, organisation des espaces d'accueil des enfants, activités nouvelles).

Le succès de cette démarche reposera sur la qualité du dialogue qui sera mené avec l'ensemble de la communauté éducative.

Rythmes scolaires

Cette ambition s'inscrit dans la continuité de l'action municipale puisque depuis 2008, la ville de Courdimanche a fait de la préparation de l'avenir un de ses objectifs prioritaire. Cette volonté s'est traduite à la fois par un engagement budgétaire constant (allocation de 85 euros par enfant et par an pour les projets et le matériel, 500 euros par classe pour les transports) mais aussi par une écoute attentive de l'ensemble de la communauté éducative ou encore en proposant aux enseignants des actions nouvelles : programmation culturelle jeunesse, bibliothèque, école de la nature. À la rentrée de septembre 2013 un concept de restauration (buffets "o liberté") sera également mis en œuvre pour améliorer l'accueil des enfants durant ce temps de pause de la journée.

Aussi, et afin de saisir au plus vite cette opportunité de favoriser la réussite de nos enfants, il est proposé au conseil municipal de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2013 selon les objectifs décrits dans cette note :

➤ **Instauration de la 9^e demi-journée le mercredi matin,**

➤ **Mise en place d'un comité de pilotage et de deux groupes de travail, qui auront pour rôle :**

- **l'élaboration du projet éducatif territorial ;**
- **la mise en œuvre de la réforme pour la rentrée de septembre 2013 ;**
- **l'évaluation des actions mises en place tout au long de l'année scolaire 2013/2014.**

Cette délibération se traduira dans les jours qui viennent par un calendrier de travail qui sera porté à la connaissance de l'ensemble de la communauté éducative.

NOUS JOINDRE

Coordination Enfance-jeunesse

Cyril Joly P. 06 23 35 57 28

www.ville-courdimanche.fr